

LE JEU DE DAMES

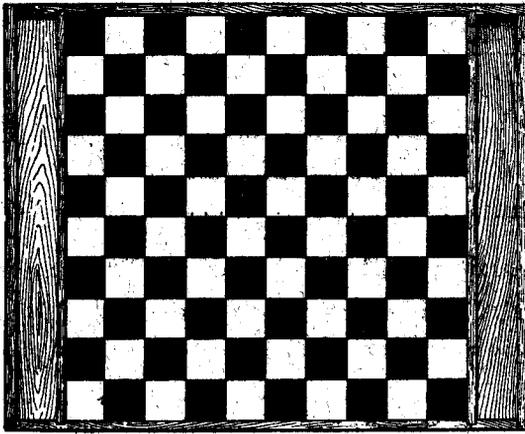
Revue Mensuelle

Rédacteur en chef : **Marcel BONNARD**

Pour la France et les Colonies : UN AN, 12 francs

Pour l'Étranger : UN AN, 13 francs

NOIRS



BLANCS

Adresser toute la Correspondance et les Abonnements à

M. Marcel BONNARD, 62, rue Pierre-Cornelle, Lyon.

Compte courant de Chèques postaux N° 6976 - Lyon

<http://damierlyonnais.free.fr>

Manuel Henri CHILAND



Le vade-mecum des débutants
et amateurs de toute force -



Illustré de 65 diagrammes



Contenant les règles modernes du Jeu de Dames, des Conseils et Principes, des Coups gradués, des Fins de partie et Trois parties entières soigneusement analysées (*Woldouby - Labouret - Chiland*) — Préface de M. A. du Lougbois - - - - -



Prix : 3 francs - Franco : 3 fr. 50



S'adresser pour se le procurer à M. Marcel BONNARD, 62, r. Pierre-Corneille

A VENDRE

La Tribune des Damistes

de BALÉDENT

2 volumes reliés..... **15 francs**

Diagrammes pour la notation des Coups et Problèmes - En feuilles de 6 diagrammes

Les 100 diagrammes **1 fr. 25**

S'ADRESSER AU BUREAU DE LA REVUE

Traité du Jeu de Dames

par Félix JEAN

172 pages de texte — 447 figures

(Ouvrage écrit en notation Félix Jean)

PRIX : 5 FR. 50



<http://damierlyonnais.free.fr>

S'adresser à l'Editeur : M. F. BAZAUD, 25, rue de Colombes, à Puteaux (Seine)

LE JEU DE DAMES

Revue Mensuelle

Rédacteur en Chef : **Marcel BONNARD**

62, Rue Pierre-Corneille — LYON

Compte-courant de Chèques Postaux : N° 6976 - Lyon

ABONNEMENTS { France.. 12 fr. par an — 6 fr. par semestre — 3 fr. par trimestre
 { Etranger 13 fr. par an — 6 fr. 50 par semestre — 3 fr. 25 par trimestre

LE NUMÉRO : UN FRANC

Nécrologie

Le Damier Lyonnais, déjà fortement éprouvé depuis quelques années, vient de l'être de nouveau par la perte de son sympathique président, M. Joseph Voyant, décédé le 15 septembre à l'âge de 61 ans.

Un grand nombre de damistes, parmi lesquels le Conseil d'administration du D. L. au complet et la plupart des membres de la Société, assistaient à ses funérailles qui ont eu lieu le 17 septembre, au milieu d'une grande affluence de personnes. Remarqué parmi l'assistance : MM. Delacroix, vice-président du D. L.; Gaillard, président d'honneur; Vernu, F. Arnoux et Jouterand, membres honoraires; Viret, H. Dentroux, Ghilardi, Cartet, Patisson et Bonnard, administrateurs; Chatron, conseiller général du Rhône; Mazet, directeur de la Grande Taverne Rameau; Mmes Poulleau et Bonnard; MM. Babo, Cauvin, Francoz, Grivaud, Guillot, Gaudot père, Langon, Lefort etc.

Dans un discours prononcé sur la tombe du regretté président, M. Marcel Bonnard, secrétaire du D. L., a retracé la vie de labeur, de probité et de dévouement du défunt.

M. Voyant, qui fut l'un des fondateurs du D. L., y occupa successivement et sans interruption, pendant plus de vingt ans, les fonctions de vice-président et de président.

L'année 1901, celle de la fondation du D. L., le vit champion du grand concours annuel auquel participaient les meilleurs joueurs de Lyon et de la région. Cela suffit à montrer que, parmi ces joueurs, M. Voyant brilla longtemps au premier rang.

Il fut jusqu'à la fin le boute-en-train des concours et des petites fêtes du Damier Lyonnais. Il déployait dans ce rôle des qualités vivement appréciées de délicatesse et de tact.

Depuis quelques mois, éprouvé par la maladie qui devait l'emporter, M. Voyant ne pouvait apporter aux luttes amicales qui se déroulaient au D. L. la même ténacité. Il n'avait pas moins à honneur de participer à tous les concours et de les terminer. Aussi, sa disparition sera-t-elle vivement regrettée de tous les damistes lyonnais.

Nous renouvelons ici à Mme Voyant, ainsi qu'aux familles Voyant et Surrel, l'expression de nos plus sincères condoléances.

Nous avons également à déplorer la mort d'un damiste lillois, abonné de la Revue, M. Louis Cornillot, décédé le 29 septembre, dans sa 52^e année.

Nous présentons à sa famille nos respectueux sentiments de condoléances.

<http://damierlyonnais.free.fr>

LA REDACTION.

FÉDÉRATION DAMISTE FRANÇAISE

Avec la fin des vacances est revenue la période d'activité dans les milieux damistes.

Les travaux préparatoires de réorganisation de la Fédération sont terminés et celle-ci est enfin définitivement reconstituée entre les sociétés énumérées plus loin.

Les propositions contenues dans nos numéros de juin et de juillet n'ayant soulevé aucune objection, voici la composition définitive du Conseil fédéral et du Comité exécutif :

Conseil fédéral : MM. Chardonnet, Dumont et Pougnault, du D. P.; Delacroix (en remplacement de M. Voyant), et Bonnard, du D. L. ; Dumaine, du D. Ph.; Lieubray, du D. R.; Bouillon, du D. M. ; D^r Robert, du D. Picard ; Bonnet, du D. B.; Baud, du D. N., et Frenay, du D. V.

Comité exécutif : MM. Chardonnet, président; Dumaine et Lieubray, vice-présidents; Bonnard, secrétaire-trésorier.

Le texte du projet de statuts que nous avons soumis aux sociétés intéressées a subi quelques légères modifications à la suite d'observations présentées principalement par le D. P. et le D. R.

Nous croyons utile de publier ci-après le texte définitif de ces statuts qui devra être conservé par chacun des délégués au Conseil fédéral et dans chacune des sociétés adhérentes à la Fédération. Rappelons, en effet, que la Revue étant l'organe officiel de la Fédération, les communications faites par la voie de cet organe tiennent lieu de communications individuelles.

Il va sans dire que le caractère définitif des statuts reproduits plus loin est relatif. Ce texte, comportant 14 articles, est seulement celui qui a recueilli l'assentiment général au moment de la réorganisation de la Fédération et a servi de base à cette réorganisation. Il sera évidemment appelé à subir les modifications que le Conseil fédéral jugerait utile d'y apporter ultérieurement.

Rappelons également que la Fédération damiste française, qui est une Fédération de sociétés, succède à la Fédération des damistes français, fondée en 1909 par feu F.-J. Bolzé, laquelle groupait des sociétés et des membres isolés.

La nouvelle Fédération recueille l'actif de la précédente, s'élevant, au 31 décembre 1920, à 672 fr. 40, somme qui nous a été remise à cette date, avec les registres et pièces de comptabilité, par M. Vernu, trésorier de l'ancienne Fédération.

Quelques-unes des sociétés adhérentes nous ont déjà fait parvenir le montant de la cotisation fédérale de 1921.

Nous prions celles qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir nous adresser d'urgence le montant de cette cotisation, en même temps que celui de l'abonnement de leur Société à la Revue, conformément à l'article 10 des statuts.

Nous prions également ces sociétés de vouloir bien nous adresser l'état nominatif de leurs membres, état dont la production est prévue par l'article 6 des statuts.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le taux de la cotisation fédérale est d'un franc par membre et par an, à partir du 1^{er} janvier 1921.

D'autre part, le Conseil fédéral est appelé immédiatement à statuer sur une proposition dont vient d'être saisi le Comité exécutif et tendant à la participation de la Fédération à un Championnat de France organisé par le Damier Parisien.

On trouvera plus loin, dans un article spécial, les détails de l'organisation de cette intéressante compétition, qui prévoit un tournoi suivi de matchs et présentera ainsi un caractère indiscutable de régularité.

Il a paru au Comité exécutif que la meilleure forme de participation de la Fédération au championnat dont le D. P. vient de prendre l'initiative, consisterait dans la prise en charge des frais de déplacement des joueurs provinciaux appelés à y prendre part.

C'est donc cette proposition que nous soumettons aux membres du Conseil

<http://damierlyonnais.free.fr>

fédéral en les priant de vouloir bien, en raison de l'urgence, nous faire parvenir leur réponse le plus tôt possible.

Il s'agit, en l'espèce, d'une dépense de 300 francs environ, montant des frais de voyage en chemin de fer (2^e classe) des joueurs désignés pour représenter Marseille et Lyon dans le tournoi projeté.

Nous espérons que les années suivantes les championnats de ce genre pourront être précédés de tournois régionaux, organisés par la Fédération, afin de permettre aux jeunes de se révéler et à toutes les sociétés fédérées de pouvoir être représentées dans ces tournois.

Nous espérons aussi que les ressources de la Fédération seront plus importantes et qu'elles pourront s'accroître du produit de quelques dons, souscriptions et collectes en faveur de la Fédération ou des tournois à organiser sous son patronage.

Mais, pour cette année, il a paru nécessaire de s'en tenir à la participation à ce tournoi d'un joueur marseillais et d'un joueur lyonnais, tant en raison de la modicité des ressources fédérales, atteignant environ 1.000 francs qu'en l'absence d'indications suffisantes permettant de sélectionner, dans les autres centres damistes, un ou deux joueurs susceptibles d'affronter, avec quelques chances de succès, une épreuve de ce genre.

STATUTS

DE LA

Fédération Damiste Française

OBJET DE LA FEDERATION

ARTICLE PREMIER. — La Fédération damiste française régie par les présents statuts a pour but :

1° D'unir par des liens permanents les sociétés françaises de joueurs de dames ;

2° De favoriser la création de sociétés nouvelles en mettant obligamment à leur service la pratique et l'expérience de ses administrateurs ;

3° De fournir aux membres de ces sociétés les moyens de se rencontrer, de se consulter, de s'éclairer réciproquement et de rechercher ensemble tout ce qui pourra favoriser l'extension des dites sociétés et leur progrès au double point de vue matériel et moral ;

4° D'aplanir les différends intéressant sociétés et sociétaires, qui lui sont soumis du consentement mutuel des parties en cause ;

5° De proposer aux sociétés, tout en respectant complètement leur autonomie et leur liberté, aussi bien en ce qui concerne leur gestion intérieure, leur mode de recrutement et l'établissement des cotisations que la façon dont chacune d'elles applique les règles

du Jeu de Dames, des mesures dont l'adoption toujours libre et volontaire de la part de ces sociétés, lui paraît susceptible d'améliorer leur situation matérielle et morale ;

6° D'établir un règlement général du jeu fixant les règles à adopter obligatoirement dans les concours nationaux organisés par la Fédération, ainsi que dans les concours régionaux ou locaux organisés avec sa participation, les règles d'attribution, de transfert, de déchéance des titres de champions nationaux ou régionaux, etc.

7° D'entretenir des relations internationales, avec la Fédération hollandaise notamment, en vue de l'organisation des tournois ou matchs internationaux, des championnats d'Europe et du monde, et de l'établissement des règlements applicables à ces rencontres, ainsi qu'à l'attribution des titres de champions d'Europe ou du monde ;

8° D'organiser, aussi souvent que possible, des concours fédéraux, nationaux et internationaux, des matchs ; de participer, dans la mesure de ses moyens, à l'organisation des concours régionaux ou locaux ;

9° De travailler à la diffusion et à l'unification du Jeu de Dames de 100

cases dans les pays étrangers où sont pratiqués les jeux sur le damier de 64 ou de 144 cases;

10° Enfin, et d'une manière générale, de travailler à la propagation et à la vulgarisation du Jeu de Dames, jeu essentiellement moral, propre à combattre l'alcoolisme et les jeux de hasard.

CONSTITUTION

ART. 2. — La Fédération est constituée par les sociétés ci-après désignées, ainsi que par les sociétés dont l'admission sera prononcée ultérieurement :

- 1° Damier Parisien (D. P.);
- 2° Damier Lyonnais (D. L.);
- 3° Damier Phocéen (D. Ph.);
- 4° Damier Rouennais (D. R.);
- 5° Damier Marseillais (D. M.);
- 6° Damier Picard (D. Pi.);
- 7° Damier Bordelais (D. B.);
- 8° Damier Niçois (D. N.);
- 9° Damier Viennois (D. V.).

Toute société fédérée devra compter au moins 10 membres.

Les membres isolés ne sont pas admis. Toutefois, la Fédération pourra comprendre des membres honoraires ou bienfaiteurs. Ceux-ci ne seront évidemment ni électeurs, ni éligibles. Ils n'auront pas voix délibérative, mais seulement consultative, le cas échéant.

SIEGE

ART. 3. — Le siège de la Fédération est fixé à Paris. Il ne pourra être modifié que par un vote des sociétés adhérentes.

ADMINISTRATION

ART. 4. — La Fédération est administrée par un Conseil fédéral composé de 7 membres au moins et dans lequel chaque société adhérente sera représentée (par son président, autant que possible).

Les membres de ce Conseil sont élus, en principe, pour 2 ans, et toutes les fonctions sont gratuites.

Le Conseil fédéral comprend :

- 1 président,
- 2 vice-présidents,
- 1 secrétaire-trésorier,
- 3 administrateurs au moins.

Le président, les deux vice-présidents et le secrétaire-trésorier consti-

tuent le Comité exécutif, chargé, par délégation permanente du Conseil fédéral, de la direction générale de la Fédération dans la limite des attributions fixées par les articles 9 et suivants.

Chaque société ne pourra être représentée par plus de trois membres au sein du Conseil fédéral. Les membres sortants sont rééligibles.

ELECTIONS

ART. 5. — Les membres du Conseil fédéral sont élus de la manière suivante par les sociétés fédérées :

Chaque société élit dans son sein autant de délégués qu'elle compte de fois 50 membres cotisants. Toute fraction de 50 membres compte pour ce chiffre. En conséquence, les sociétés de 10 à 50 membres élisent 1 délégué; les sociétés de 51 à 100 membres, 2 délégués; les sociétés de plus de 100 membres, 3 délégués. Ces délégués constituent le Conseil fédéral qui élit lui-même son président, ses vice-présidents et son secrétaire-trésorier.

Au cas où l'effectif d'une société subirait des changements de nature à modifier le nombre de ses délégués au Conseil fédéral, des élections complémentaires ou rectificatives (en cas de réduction du nombre des délégués par suite de réduction du nombre des sociétés) auraient lieu. Toutefois, ces changements ne donneraient lieu à aucune élection spéciale s'ils se produisaient moins de 6 mois avant le renouvellement du Conseil.

Tout délégué radié ou démissionnaire dans sa société le sera également ipso facto dans le Conseil fédéral.

COTISATIONS

ART. 6. — Toutes les sociétés fédérées paieront une cotisation annuelle fixée à 1 fr. par membre (actif ou honoraire). Cette cotisation devra être acquittée semestriellement à terme échu.

A l'appui de chaque paiement semestriel devra être produit par chaque société un état nominatif de ses membres certifié par le président.

ADMISSIONS

ART. 7. — L'admission des sociétés demandant à faire partie de la Fédération est prononcée par le Conseil fédéral.

Toute société demandant son admission devra justifier qu'elle compte au moins 10 membres.

DEMISSIONS ET RADIATIONS

ART. 8. — Toute société peut se retirer de la Fédération par démission à un moment quelconque, à condition d'être à jour de sa cotisation du semestre en cours. En aucun cas, les cotisations versées à la Fédération ne peuvent être remboursées.

Si une société fédérée se retirait sans être à jour de sa cotisation, de même que dans le cas de retard de 6 mois dans le versement de la cotisation fédérale, la radiation serait prononcée par le Conseil fédéral. La radiation des sociétés dont le nombre des membres deviendrait inférieur à 10 a lieu d'office.

Toute demande de réadmission émanant d'une société dont la radiation aura été prononcée ne pourra être prise en considération qu'après que cette société se sera mise à jour des cotisations dues par elle au moment de sa radiation.

ATTRIBUTIONS

ART. 9. — Le Conseil fédéral statue par correspondance sur toutes les questions qui lui sont soumises par le président de la Fédération : questions d'un intérêt général et questions financières engageant les fonds de la Fédération au-delà du montant des fonds de l'exercice en cours.

Le Comité exécutif a dans ses attributions toute la partie administrative proprement dite de la Fédération. Il présente chaque année au Conseil fédéral un compte-rendu moral et financier de la Fédération. Ce compte-rendu est publié dans l'organe fédéral ou à défaut envoyé à toutes les sociétés adhérentes.

Le Conseil fédéral se réunit lorsque cette réunion sera possible, à l'occasion d'un concours, par exemple, mais les votes émis doivent être complétés au moyen d'un vote par correspondance des membres absents.

Le Comité exécutif se réunit également au siège de la Fédération une fois par an, si possible. Il statue par correspondance sur toutes les questions intéressant la Fédération, sauf dans les cas suivants où la consultation du Conseil fédéral est nécessaire :

1° Organisation de tournois nationaux ou internationaux et de matchs;

2° Engagement des fonds de la Fédération au-delà des ressources de l'exercice en cours ;

3° Divergence de vues sur un point quelconque entre les membres du Comité exécutif ;

4° Questions présentant un caractère d'intérêt général sur lesquelles un membre quelconque du Conseil fédéral demande que ce Conseil soit consulté ou que le Comité exécutif juge utile de soumettre au Conseil fédéral;

5° Admissions ou radiations de sociétés, excepté le cas de radiation d'office prévu à l'article précédent ;

6° Approbation du compte-rendu financier annuel ;

7° Modifications aux statuts ;

8° Proposition de dissolution de la Fédération.

Toute décision du Comité exécutif doit être prise à l'unanimité des voix des 4 membres le composant. Dans le cas contraire, la question est renvoyée au Conseil fédéral comme il est dit ci-dessus.

Les décisions du Conseil fédéral doivent être prises à la majorité absolue.

Au cas où le tiers des membres du Conseil fédéral demanderait la consultation des sociétés fédérées sur une question, cette consultation serait obligatoire.

Le Conseil fédéral ne peut que proposer, le cas échéant, la dissolution de la Fédération. Cette dissolution doit être prononcée par un vote des sociétés adhérentes. (Voir art. 14).

ORGANE FEDERAL

ART. 10. — L'organe de la Fédération est la revue « Le Jeu de Dames ». L'abonnement des sociétés fédérées à cet organe est obligatoire.

AUTONOMIE DES SOCIETES

ART. 11. — Les sociétés fédérées conservent leur autonomie et leur organisation propre. Cependant, les concours ou matchs organisés par la Fédération ou avec sa participation au sein d'une société seront obligatoirement soumis au règlement fédéral.

Aucun des titres conférés par la Fédération ne pourra être joué contre une somme d'argent. Tout membre qui

contreviendrait à cette prescription serait de ce fait même exclu de la Fédération.

FONDS

ART. 12. — Les fonds de la Fédération sont constitués par les cotisations, dons, collectes, etc...

Leur emploi est réglé par le Conseil fédéral et le Comité exécutif dans les conditions prévues à l'article 9.

Un compte-rendu financier en sera fourni chaque année dans le cours du premier semestre qui suivra l'année à laquelle il se rapporte.

Ne pourront participer aux concours congrès ou votes quelconques que les membres ou sociétés à jour de cotisations.

Le Comité exécutif ou le Conseil fédéral pourront prescrire une vérification, en vue du contrôle des cotisations fédérales, et les sociétés fédérées devront faciliter la tâche du délégué désigné à cet effet.

INSIGNE

ART. 13. — Aucun insigne ou carte fédérale n'est prévu pour les membres de la Fédération, les contrôles tenus par le secrétaire fédéral permettant suffisamment de vérifier à tout moment la situation de ces membres ou des sociétés auxquelles ils appartiennent au regard de la Fédération.

DISSOLUTION

ART. 14. — La dissolution de la Fédération ne pourra être prononcée que par un vote réunissant les 3/4 des voix des sociétés fédérées, chaque société ayant droit à une voix par 50 membres ou fraction de 50 membres.

En cas de dissolution, les fonds fédéraux seront répartis entre toutes les sociétés régulièrement adhérentes à la Fédération au moment de la dissolution et au prorata des sommes versées par elles depuis leur adhésion.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

organisé par le **DAMIER PARISIEN**

Grâce à l'heureuse initiative du Damier Parisien, présidé, comme on le sait, par M. Dumont, et dont l'actif secrétaire est M. H. Pougnauld, nous allons revoir, après en avoir été privés pendant onze années, l'intéressante épreuve que constitue un tournoi pour le Championnat de France.

Ce tournoi aura lieu à Paris, du 30 octobre au 6 novembre, c'est-à-dire à la même époque de l'année que le précédent tournoi du même genre qui fut organisé il y a exactement 11 ans, en 1910, par M. F. Arnoux.

Dans le tournoi que nous venons de rappeler, le D^r Alfred Molimard, alors étudiant en médecine, s'assura brillamment la première place devant Weiss et Sonier, mais, dans le match en 3 parties qui suivit le tournoi, Weiss reconquit son titre le lendemain même, et ce n'est que l'année suivante, dans un match en 20 parties, organisé au Damier Français par M. Louis Dambrun, que le D^r Molimard, par une victoire écrasante, s'assura définitivement la possession du titre qui lui avait échappé de bien peu en 1910.

A ce moment, la lutte pour le titre avait lieu principalement entre Weiss, champion du monde depuis 1895 et vainqueur du tournoi international organisé par le Damier Parisien en 1909, et le D^r Molimard, qui ne jouait que depuis 3 ans et avait réalisé le tour de force, après moins de deux ans de pratique, de se classer second au tournoi de Paris 1909, devant de Haas, Bizot, Fabre, etc.

Depuis, les progrès incessants de Fabre ont fait de lui un prétendant sérieux au titre de champion de France. Mais l'ancien champion, Isidore Weiss, a montré à plusieurs reprises qu'il n'avait rien perdu de ses qualités et qu'il pouvait encore être considéré comme l'un des plus redoutables joueurs après

<http://damierlyonnais.free.fr>

le D^r Molimard. Bizot a également prouvé qu'il était de toute première force.

Aussi, malgré la victoire de Marius Fabre dans le dernier championnat de Paris, a-t-il semblé nécessaire aux dirigeants du Damier Parisien que la supériorité de Fabre, si elle existe, fût confirmée par un tournoi qui réunirait les meilleurs joueurs français, et c'est ce qui les a décidés à organiser sans plus tarder le Championnat de France.

Toutefois, la formule de ce championnat a subi des modifications profondes qui, basées sur l'expérience, nous paraissent devoir être du plus heureux effet au point de vue de la régularité des résultats.

C'est ainsi que le D^r Molimard a été écarté du tournoi, dont il n'aura pas ainsi à courir les aléas et que ce tournoi, qui consistera en une poule à 2 parties aura seulement pour objet de désigner l'adversaire qui devra lui être opposé en match. L'expérience a démontré, en effet, aussi bien aux Dames qu'aux Echecs, que seuls les matchs présentent toutes les conditions de régularité exigibles pour l'attribution des titres nationaux ou mondiaux.

Le tournoi réunira donc les seuls prétendants au titre, c'est-à-dire les joueurs de première force, ainsi que quelques maîtres de deuxième force ou appartenant à la catégorie intermédiaire entre la 1^{re} et la 2^e force, sans pouvoir toutefois excéder le chiffre de 8 concurrents.

Paris sera représenté par la redoutable tripléte Weiss, Fabre et Bizot, tous trois de première force, ainsi que par Giroux et Dumont. D'autre part, la qualification du jeune maître hollandais Springer, récemment fixé à Paris, peut aussi être envisagée. Si, en effet, Springer est actuellement en résidence à Paris et qu'il soit inscrit au Damier Parisien, il ne semble pas que son admission puisse être refusée, pas plus que ne le fut, en 1911, celle de Woldouby, le fameux joueur sénégalais, alors en résidence à Paris, dans le Championnat de la Capitale, où il obtint finalement le titre.

A Lyon, il eût été à souhaiter que le champion du D. L., Marcel Bonnard, fût accompagné par l'un des jeunes joueurs, actuellement en progrès, appartenant à cette société. Toutefois, si Ghilardi s'est brillamment classé second dans le dernier Championnat de Lyon, sa supériorité sur H. Dentrux, en pleine forme, ne semble pas démontrée par ce résultat. D'autre part, Maxime Fayet et O. Patisson n'ont pas eu l'occasion de fournir la preuve, en tournoi ou en match, des progrès importants réalisés par eux.

Enfin, il est difficile de désigner le meilleur joueur marseillais en ce moment, étant donné qu'aucune compétition récente ne nous permet d'être fixé sur les progrès des jeunes amateurs du D. Ph. ou du D. M. Pour quelques-uns, Garoute, qui, dans un petit match contre Ricou, a remporté la victoire de justesse, sans avoir nettement dominé, serait encore le champion marseillais. D'autre part, Dumaine et Bouillon, faute de pratique, ne semblent pas suffisamment en forme pour pouvoir participer au tournoi projeté. Restent enfin Boissinot et Féraud, tous deux prétendants sérieux au titre de champion de Marseille. Si, faute du temps nécessaire, le tournoi préconisé par nous dans le dernier numéro de la Revue ne peut avoir lieu, il serait au moins nécessaire qu'un match entre Garoute et celui de ces joueurs qui pourrait être libre pour la date du tournoi organisé par le Damier Parisien, eût lieu immédiatement. De toute façon, Marseille sera cependant brillamment représenté dans ce tournoi par les maîtres marseillais Fabre et Giroux, fixés tous deux à Paris.

Les 8 participants probables sont donc : Bizot, Bonnard, Dumont, Fabre, Giroux, Springer, Weiss et un Marseillais à désigner.

Le tournoi se jouera à 25 coups à l'heure, à raison de 2 parties par jour, du 30 octobre au 6 novembre.

nouveau sociétaire, qui passe, de ce fait, de 3^e en 2^e division. Voici les résultats détaillés :

1^{er} Ravaz (3^e division), 16 points, maximum; 2^e H. Dentrux (championnat), 14 points; 3^e E. Babo (2^e division), 13; 4^e Camou (2^e division), 12; 5^e Brun (3^e division), 12; 6^e Langon (1^{re} division), 10; 7^{es} ex-æquo Viret (sous-championnat) et Gaudot fils (2^e division), 9; 9^{es} ex-æquo MM. Gardelle, Magnard, Brilley et Pignat (2^e division); 8; 13^{es} ex-æquo Poulleau (sous-championnat) et Bonnard (division supérieure), 6, etc.

Les prix furent offerts par MM. Delacroix, Magnard et Chatron.

Le 4^e concours handicap trimestriel aura lieu le 20 novembre, au Damier Croix-Roussien, café Drevet, 3, place Belfort.

De passage au D. L., il y a quelques jours, le jeune comingman marseillais Boissinot, qui a fait une partie nulle avec M. Patisson.

Damier Rouennais. — Le concours d'hiver du D. R. qui vient de commencer le 15 octobre, comporte 150 fr. de prix, tous en nature (damiers, ouvrages, etc.).

Le Havre. — M. Coulbeaux, président du Damier Notre-Dame, de passage au Havre, a rencontré M. Pétrissart, jeune amateur de cette ville, dans un match amical de 10 parties : 3 parties ont été gagnées par M. Coulbeaux, 1 par M. Pétrissart, et 6 nulles, résultat fort honorable pour M. Pétrissart, qui n'est âgé que de 26 ans et pratique depuis peu de temps le jeu de dames.

M. Pétrissart nous a signalé que le Damier Havrais, dont M. Le Fleus nous avait annoncé la création, a eu une existence éphémère. Cette société doit donc être supprimée des « endroits où l'on joue ».

.....
 La publication des Statuts de la Fédération nous oblige à renvoyer au prochain numéro, la suite de l'intéressante étude de M. F. Léquibin sur les fins de partie de 4 dames contre 2.

Nouvelles de Hollande

Championnat de Hollande. — Le tournoi dont nous avons publié les premiers résultats dans notre dernier numéro, vient de se terminer d'une manière très régulière, bien qu'il ne comportât qu'une poule à une partie, par la victoire escomptée de A.-K.-W. Damme, le nouveau maître hollandais de première force. Voici les résultats complets du tournoi :

4^e tour : Van den Broek gagne Visser; Van Dartelen gagne Prijs; Vos gagne Haye; Damme et Lochtenberg, remise.

5^e tour : Damme gagne Van Dartelen; Haye gagne Van den Broek; Visser gagne Vos; Prijs gagne Lochtenberg.

6^e tour : Haye gagne Lochtenberg; Damme et Vos, remise; Van den Broek et Prijs, remise; Visser et Van Dartelen, remise.

Classement final : 1^{er} Damme, 9 points, sur 14 (maximum); 2^e Vos et Haye, 8 points; 4^e Visser, 7; 5^e Prijs, Van Dartelen, Van den Broek et Lochtenberg, 6.

Lutte très serrée, comme on peut le voir par le faible écart des points, et dans laquelle 15 parties ont été nulles sur 28 que comportait le tournoi.

Tournoi pour le titre de maître. — Ce tournoi qui réunissait 11 concurrents a donné les résultats suivants :

1^{ers} Milikowski et Schaaf, tous deux de La Haye, 13 points; 3^{mes} de Boer, G. de Jongh et Hagenaars, tous trois <http://damierhollandais.free.fr>; 6^e Kemmers (La Haye),

10 points; 7° Olsen (Rotterdam), 9 ; 8^{mes} J.-L. Jacobs et G. Lammers (La Haye), 8; 10° A. Jacobs, 7; 11° A. Waasdorp, 6.

Les joueurs de La Haye ont obtenu dans ce tournoi un succès remarquable.

Match de Haas-Damme. — Un second match en 10 parties vient de commencer, le 15 octobre, entre le champion hollandais et le nouveau maître de première force. Les parties se joueront les samedis et dimanches, à raison d'une partie par jour et de 20 coups à l'heure. Inutile d'en souligner l'intérêt exceptionnel.

Het Damspel. — Le numéro de septembre publie une partie du match Springer-Giroux, analysée par H. de Jongh, une partie du match de Boer-van Dartelen, analysée par de Boer, et une partie van Looy-van Dartelen, jouée dans le championnat de Haarlem et analysée par N. de Haas, junior.

Nouvelles d'Amérique

Etats-Unis contre Canada. — La rencontre sensationnelle des équipes canadienne et franco-américaine a donné la victoire aux Américains, qui ont gagné par une avance de 2 points au bout de la 6^e séance. Une foule considérable d'amateurs a assisté au tournoi entre les deux équipes composées de 5 joueurs chacune. Avant la dernière séance, les Franco-Américains avaient 1 point d'avance seulement et, dans cette séance, une seule partie a été gagnée par L. Lafrance (A) à Auger (C); les 4 autres parties : Voghel (A), W. Lafrance (C); N. Authier (A), John Gendron (C); Ed. Beaugard (A), J. Bleau (C); Willie Beaugard (A), J. Paquette (C), ont été nulles.

Du fait de cette victoire américaine, la prochaine rencontre aura lieu en 1922, aux Etats-Unis.

Solutions des problèmes du N° 11.

N° 101 (Giroux) : 30-24, 28-19, 35-30, 38-32, 36-31, 27-21, 48-42, 44-2, 2-35.

Un superbe coup de dame absolument décisif, dans une position de partie.

N° 102 (Bizot) : 24-19 et 38-33 suivis : 1° sur 18-22, de 34-30, 40-7, 31-27, 33-11 et 36-27 gain d'un pion; 2°, sur 8 ou 9-13, de 33-22, 34-30, etc. Un coup de position très pratique, débutant par un sacrifice dont il y a lieu de se méfier en partie.

N° 103 (Féraud) : 26-21, 31-22, 33-28, 43-39, 36-31, 47-41, 39-33, 34-14, 48-8, 14-3 g.

N° 104 (A. Vivès) : 21-17, (12-21), 44-40, 35-30, 32-28, 49-44, 43-39, 44,40, 49-10, 25-1 g.

N° 105 (Schaaf) : 32-27, 23-18, 21-1, 1-40, 40-35 (24-29), 35-24 (29-34), 24-47 g. Une finale originale.

N° 106 (G. Coladan) : 29-24, 18-13, 38-32, 49-44, 42-2, 2-36 g.

Ces 4 problèmes ont reçu des félicitations des solutionnistes.

N° 107 (Gabriel Dentroux) : 24-20, 22-17, 29-23, 27-18, 39-34, 33-2 g.

N° 108 (A. Buquet) : 29-23, 31-27, 28-23, 33-11, 26-10, 25-3 g.

N° 109 (N. de Haas junior) : Les blancs ne peuvent pas jouer 34-29, car les noirs gagneraient par 18-23 et 15-24, perdant 2 pions pour s'assurer le gain par la position. Simple, mais pratique.

N° 110 (A. Mantel) : Les noirs ne peuvent jouer 22-27 sans perdre par la réponse des blancs 21-17, 39-48 et 48-26 suivis sur 21-27 et 27-31, de 26-43 et 43-32 ou, sur 9-14, de 26-42 arrêtant les 2 pions restants.

Nous avons reçu des solutions justes des n° 91 à 100 de MM. F. Renard, A. Parent, J. Ramal, Hubert, Gabriel Dentroux, F. Léquibin, Vossaert, L. Pétrissart, Desserre, L'R. L. T., à Valence, E. Meney, J. Bergier, C. Gourmaud, P. Broyer, L. Lévêque.

<http://damierlyonnais.free.fr>

des blancs était ici 9-14. Sur 30-24
 47-41 41-6 36 27 9-14 ! 12-18 !
 17 22 22-31 23 29 Remise.

43. 30-24 !

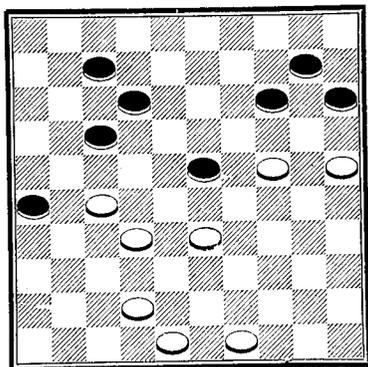
Empêchant toujours 12-18.

43.

9-14

44. 47-42 !

Le premier mouvement de l'un des 3 pions blancs 47, 48 et 49 tenus en réserve jusque là et qui vont entrer en jeu pour forcer la combinaison finale.



Une curieuse et intéressante position.

Sur 23 29, les blancs gagnent par 33-28, 27-22 et 22-18.

Sur 17-21 et 23-29 ils gagnent par 16-11, 11-2 et 2 19.

Sur 26-31 et 23-29, ils gagnent par 32-28, 28-23 et 23-19.

Enfin sur 12-18 même combinaison que celle du texte par 33 28 suivi, sur 7-12 ? du coup gagnant.

44.

7-11 !

45. 33-28 !

12-18 !

Les noirs ne pouvaient éviter de livrer le coup de dame. Ils étaient en effet forcés de jouer à 16 ou à 18. Sur 11-16, les blancs gagnaient par 23-19, 27-21, 49-44, 25-5 (23-29) 3-28 et 28-22 ou 6 g.

Une très belle combinaison en vérité, basée sur une question de temps exactement calculée et qui eût mérité d'être gagnante.

46. 28-19

14 23

47. 27 22

18 47

48. 49-44

47 20

49. 25-5

23 29

Il était bien difficile de voir que le coup allait laisser une position de remise due à la manœuvre du pion 15.

Sur 5-37 et si 37-42 44-39 42-47
 15-20 ! 20-24 17-32 ! 22-28 ! R.

La dame blanche et le pion savant arrêteraient bien, en effet les 3 pions de l'aile droite des noirs mais le pion 44 est impuissant contre les 2 pions 15 et 29.

50. 5-14

26-31

51. 48-42

17 22

52. 14-32

15 20

53. 32-27

il n'y a rien de mieux à faire que de tenter la faute Sur 31-37, les noirs perdent par 27-25, 44-39 et 25-6.

53.

31-36 !

Remise d'accord.

Le passage à dame du pion 36 ne peut en effet être empêché.

Concours de Solutionnistes

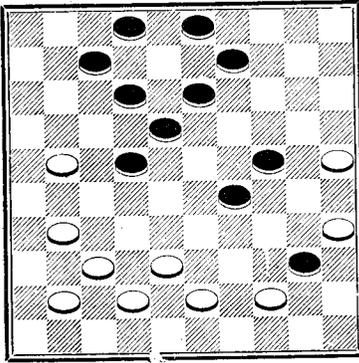
Le classement du concours de solutionnistes publié dans notre numéro de septembre n'ayant donné lieu à aucune réclamation susceptible de modifier l'attribution des prix, nous publions ci-dessous la liste des lauréats :

- 1^{er} prix : M. G. Defoy, d'Amiens : **Le Damier**, de Balédent (4 volumes).
- 2^e — M. F. Renard, de Rouen: **La Tribune des Damistes** (Amiens, 1899-1901).
- 3^e — M. A. Carlier, de Bordeaux : 1 abonnement d'un an à la Revue.
- 4^e — M. N. de Haas, de Rotterdam : 1 abonnement de 6 mois à la Revue.
- 5^e — L'R. I. T., à Valence, 1 abonnement de 6 mois à la Revue.
- 6^e — M. Daccone, à Marseille: Manuel Chiland.
- 7^e, 8^e — MM. Lévêque et Ghilardi, à Lyon: Traité Manoury ou 250 diagram.
- 9^e — M. Lejeune, à Amiens: Essai de Manoury ou 200 diagrammes.
- 10^e — M. Guillot, à Lyon : Traité Philidor ou 200 diagrammes.
- 11^e — M. Rosenbaum, à Amsterdam: Traité Philidor ou 200 diagrammes.
- 12^e — M. Gustave Ture, à Marseille, 150 diagrammes.

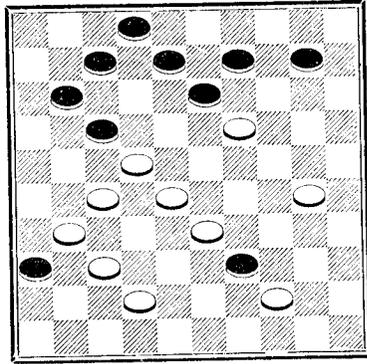
Le premier prix de ce concours a été offert par M. Vitipon, du Damier Lyonnais; les 11 autres prix par <http://damierlyonnais.free.fr>

DEUX PROBLÈMES (CLASSE A)

N° 111. — Par P. KLEUTE, junior, de La Haye.
(dédié à M. Marcel Bonnard)



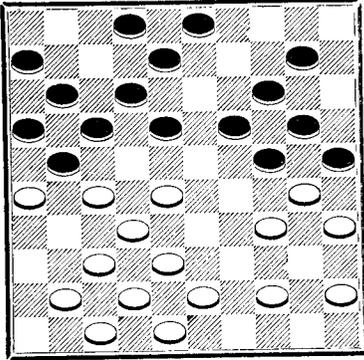
N° 112. — Par E. MENEY,
du Creusot.



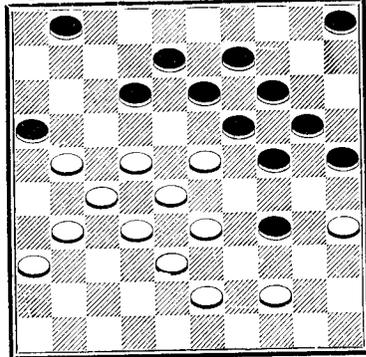
Les Blancs jouent et gagnent.

QUATRE PIÈGES DE POSITION (CLASSE A)

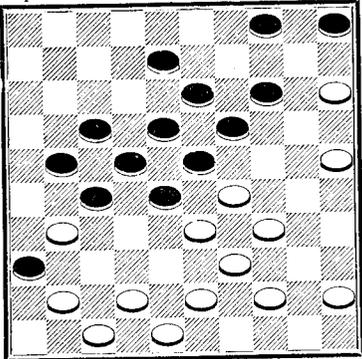
N° 113. — Par M. Antonin VIVÈS, de Marseille.
(1^{er} prix du Concours de problémistes)



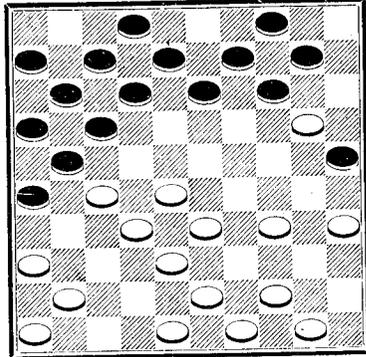
N° 114. — Par M. Gabriel DENTROUX, de Lyon.
(2^e prix du Concours de problémistes)



N° 115. — Par M. P. LEYGUES, à Rouen
(3^e prix du Concours de problémistes)



N° 116. — Par M. B. SPRINGER,
(Communiqué par M. L. Dambrou)



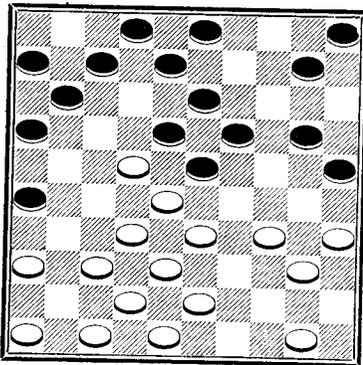
Les Blancs jouent et tentent la faute dans ces 4 Problèmes.

Pour résoudre les problèmes de ce genre il faut se placer par la pensée en face d'un adversaire imaginaire et scruter ses intentions absolument comme si l'on conduisait une partie.
 Dans le n° 113 les noirs menacent de gagner un pion par 24-29. Il s'agit de voir si l'on peut parer cette menace plus habilement que par 44-39 ou 40.
 Dans le n° 114 il faut s'opposer à 34-40 autrement que par le pionnage en arrière 43-39 qui perdrait rapidement un pion par 5-10 et 10-15.
 Dans le n° 115 les noirs menacent de prendre un avantage de position décisif par 21-26. Il s'agit de voir si l'on peut s'y opposer autrement que par 31-26.

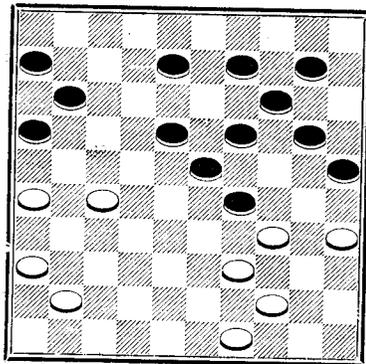


QUATRE PROBLÈMES (Classe B)

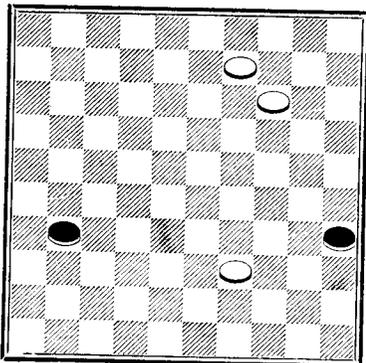
N° 117. — Coup de dame en jouant par M. le D^r Alfred Molimard à Marcel Bonnard.



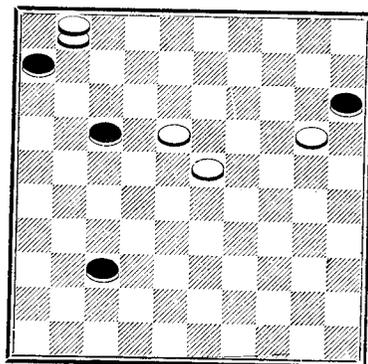
N° 118. — Par J. CLÉMENT, à Monaco.



N° 119. — Fin de partie par G. VOSSAERT, à Paris.



N 120. — Fin de partie par J. BERGIER, à Arles.



Les Blancs jouent et gagnent dans ces 4 problèmes.

Abonnements nouveaux reçus : MM. DREVET (Lyon), LANGON (Lyon), LAVIE (Oullins), MAGNARD (Lyon), MARQUEZ (Lansargues), TOPHAM (Paris), VIAUD (Casablanca).

Renouvellements : MM. DESSERRE (Lyon), DOZON (Nice-St-Pons), D^r MOLIMARD (Ambert), VERNE (Lyon).

Petite Poste. — René Orliqé. - Vous écrivons au sujet de votre envoi qui ne nous est jamais parvenu. — Gaston Beudin - N'avons pas reçu l'envoi annoncé.

Errata. — Quelques erreurs se sont glissées dans l'analyse de la partie Dame-de Haas publiée dans le dernier numéro.

1^o Note du 6^e coup des noirs : Lire 47-48 ne pouvait se jouer sans entrainer les noirs dans une position défectueuse par 29-24 (19-30), 35-24 (20-29) 25-20 (15-24 !), 32-28 (22-33) 39-30 (18-23).

2^o 9^e coup des blancs : Lire 49 43.

3^o Note du 10^e coup des blancs : M. Maxime Fayet nous a signalé à juste raison que 34-30 indiqué par nous comme possible livrait le coup de dame aux noirs.

En effet : 34-30 (23-34) 30-19 (A) 14 23 ! suivi de 22-27-(A). Si 40-29 (16-21) etc.

Dernière Heure : Nous publierons dans le prochain numéro le compte-rendu moral et financier de la 1^{re} année de gestion de la Revue. Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas encore renouvelé leur abonnement pour la 2^{me} année, sont instamment priés de vouloir bien le faire le plus tôt possible de préférence au moyen d'un chèque postal (coût 0.15 seulement) au profit de notre compte (n° 6976 - Lyon).

Un nouveau Jeu des Echecs



(Le Jeu d'Echecs transposé sur
le Damier de 100 cases) - - - -



Invention brevetée de M. Jean Pinsard, rédacteur au Journal

Brochure explicative contenant, les règles du Jeu, la marche des
pièces, une partie entière, des conseils, etc.

Prix : 1 franc

S'adresser à M. Jean Pinsard, rédacteur au « Journal », 100, rue de Richelieu, Paris
(2^e), ou 9, rue Frédéric-Sauton, Paris (5^e)

Revue et Publications périodiques

« **Het Damspel** » Revue mensuelle du Jeu de Dames ;

Administrateur : J. W. Van Dartelen, Roosveldstraat, 70, Haarlem (Hollande)

Chroniques hebdomadaires

FRANCE. —

Le **Petit Journal** — Rédacteur : Hector Pascal.

Le **Petit Journal Illustré** — Rédacteur : C. Chaplot.

L'**Echo de Paris** — Rédacteur : Pic de Brasero.

Le **Bavard**, de Marseille — Rédacteur : Fernand Bouillon

Normandie-Sports — Rédacteur : E. Lieubray.

Le **Sud-Est** — Rédacteur : Marcel Bonnard.

Le **Dimanche du Journal de Roubaix** — Rédacteur : Louis Brunin.

Le **Combattant** de Bordeaux et du Sud-Ouest. - Réd. : A. Cartier.

HOLLANDE. —

Le **Telegraaf** — Rédacteur : J. de Haas.

Het Vaderland — Rédacteur : W. Hoekstra.

De Avondpost — — — —

CANADA. —

La **Presse**, de Montréal — Rédacteurs : O. Trempe et C. E. Saint-Maurice.

Le **Matin**, de Montréal — Rédacteur : J. O. Roby.

A VENDRE collections et années séparées de la Revue **LE DAMIER** où ont été
publiées les parties des matchs et tournois les plus importants joués
de 1910 à 1914, pour les championnats de France et d'Europe.

S'adresser à M. Louis DAMBRUN, 36, rue du Château-d'Eau, Paris (X^e).

<http://damierlyonnais.free.fr>

On achèterait, à des prix modérés, des jeux de caractères neufs ou usagés pour
impression des diagrammes. Chaque jeu comprend 50 cases noires, 20 pions et 5 dames
de chaque couleur. Adresser les offres au Bureau de la Revue.

ENDROITS OU L'ON JOUE

- Paris.** — Damier Parisien, *Café du Centre*, 121, boul. Sébastopol.
Damier Notre-Dame, *Café du Progrès*, 92, r. St-Louis en-l'Île.
- Lyon.** — Damier Lyonnais, *Grande Taverne Rameau*, 31, rue de la Martinière, jeudis, samedis et dimanches.
Café Arnoux, 17, rue Palais-Grillet.
Café des Témoins (A. Passous), 2, rue Palais-de-Justice.
Au Damier Croix-Roussien, 3, place Belfort.
Café Chatron, 26, rue Paul-Bert.
- Marseille.** — Damier Phocéen, *Grande Brasserie Suisse*, 34, cours Belzunce.
Damier Marseillais, *Café de l'Horloge*, 44, place Castellane.
Café de la Rotonde, 63, boulevard Vauban.
Bar Bontoux, 141, boulevard National.
Société Coopérative La Butineuse, r. de la Butineuse.
- Bordeaux.** — Damier Bordelais, *Café de la Paix*, 109, rue Porte Dijeaux.
- Lille.** — *Café de Russie*, 2, place des Reigneaux.
- Roubaix.** — *Foyer Franco-Américain*, 94, rue du Grand-Chemin.
- Tourcoing.** — *Foyer Franco-Américain*, Grand'Place.
Café de la Porte de Roubaix, 2, rue de Roubaix.
- Rouen.** — Damier Rouennais, *Brasserie de l'Epoque*, 11, rue Guillaume-le Conquérant et 8, place du Vieux-Marché, les jeudis, dimanches et jours fériés.
- Ancenis.** — Hôtel des Voyageurs.
- Amiens.** — Damier Picard, *Café Liguette*, rue Delambre.
- Le Creusot.** — Cercle « Les Amis du Creusot » rue Clémenceau.
- Neuville-sur-Ain.** — *Café Martin*.
- Oyonnax.** — *Café de France* (C. Genand. propriétaire).
- Grenoble.** — *Café Beyle*, 2, Hôtel de la Cité.
- Vienne (Is.).** — Damier Viennois, *Café Magnard*, 19, r. des Orfèvres.
- Rive-de-Gier (Loire).** Damier ripagérien. *Café Weber*, r. J.-Jaurès
Café Joly, grande rue Féloin.
- Mauguio (Hérault).** — Damier Melgorien, *Café de France*.
- Romans.** — *Grand Café de Marseille*, place d'Armes.
- Valence.** — *Café Népoty*.
- Larnage (Drôme).** — *Café Battin*.
- Avignon.** — *Taverne Alsacienne*.
- Arles.** — *Café de Marseille*.
- Nice.** — *Cecil Hôtel* (Salle des Billards).
Damier Niçois, *Café de l'Univers*, 34, boul. Mac-Mahon.
- Alger.** — *Grand Café Bar Glacier*.
- Bruxelles.** — *Café des Acacias*. Avenue Fonsny, (lundis, mercredis, vendredis).

*Nous prions nos Lecteurs de vouloir bien nous signaler les
Etablissements où l'on joue.*